

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE  
**JUDO**  
RENTÉE 2023



## PRESENTATION / OBJECTIFS

La section sportive scolaire de judo du Collège Pierre Brossolette de Nogent le Rotrou (Eure et Loir) en collaboration avec le Judo Club Nogentais existe depuis la rentrée scolaire 1990.

L'objectif de cette structure est de mettre des jeunes espoirs sportifs en situation de progresser en judo tout en les aidant à réussir leurs études. La priorité est toujours donnée à la réussite scolaire. Depuis sa création, la section sportive accueille tous les ans une promotion de judokas. Les admissions se font après tests sportifs et examen du dossier scolaire.

## ORGANISATION

Elle accueille les jeunes scolarisés de la 6ème à la 3ème. Ils bénéficient d'un aménagement d'horaires leur permettant d'avoir 2 à 3 séances d'entraînements hebdomadaires.

Ces heures viennent s'ajouter aux entraînements dans leur club. Les sportifs des sections ont la possibilité d'être internes et de s'entraîner durant la semaine au Judo Club Nogentais, tout en restant licenciés dans leur club d'origine.

Le gymnase et le collège étant très proches, le temps de déplacement pour se rendre de l'un à l'autre est réduit au minimum. La section sportive peut accueillir de 12 à 20 élèves. Elle s'adresse en priorité aux jeunes collégiens ayant un niveau confirmé en judo. Les élèves représentent le collège lors des compétitions UNSS de niveau régional à national et sont formés au rôle d'arbitre.

La coordination de la section est assurée par M. Emilien Gallienne, Professeur d'EPS au collège Brossolette.

L'enseignement du judo est dirigé par M. Luc Garot, Entraîneur diplômé d'état (BE1).

## TEST D'ENTREE EN SECTION SPORTIVE

Le test d'entrée en section sportive aura lieu le **mercredi 3 mai 2023 à partir de 13h** au Complexe Sportif Robert Huwart situé 35, Rue du Perche – 28400 Nogent Le Rotrou.

## ACCEPTATION

Une commission siègera pour examiner les dossiers des candidat(e)s prenant en compte les deux critères suivants :

- Aptitude scolaire (examen du dossier scolaire)
- Aptitude sportive (tests sportifs effectués)

La décision sera notifiée aux familles par courrier. En cas d'acceptation, l'inscription sera validée sous réserve du dépôt du dossier complet dans les délais et de l'acceptation de la demande de dérogation auprès des services de la DSDEN (pour les élèves qui ne sont pas du secteur du collège).

## INSCRIPTION

Les dossiers de candidature sont à retirer au secrétariat du collège, auprès de l'entraîneur ou téléchargeables sur le site du collège. Ils seront à rendre au secrétariat du collège avant le **10 avril 2023**.

## Pour tout renseignement, contacter :

**Collège Pierre Brossolette - Secrétariat**  
4, Avenue du Président Kennedy  
28400 Nogent Le Rotrou

ou

**M. Luc GAROT**  
mariluc2@wanadoo.fr

☎ : 02-37-52-22-27

ce.0280924c@ac-orleans-tours.fr